



CHARTRE DE TERRITOIRE

ConfluenceS Garonne-Ariège



© Mathieu Chambraud - Airimage



© Nature Midi-Pyrénées



© Antoine Timonier



© Jean-Pierre Vacher



UN ENGAGEMENT COMMUN

Depuis 2001, une trentaine de partenaires, acteurs locaux et gestionnaires, se sont engagés dans une réflexion visant à la protection et la mise en valeur du corridor fluvial et de sa mosaïque d'habitats naturels au niveau de la confluence de la Garonne et de l'Ariège. Cet espace de nature, particulièrement remarquable, s'étend sur environ 800 hectares. Situé à l'amont, depuis Clermont-Le-Fort sur l'Ariège, Pinsaguel sur la Garonne, jusqu'à la chaussée de la Cavaletade à l'entrée de Toulouse, ce secteur présente un intérêt écologique majeur par la présence de milieux diversifiés (forêts alluviales, espaces agricoles, anciennes gravières, espaces de détente, landes et prairies humides...), et d'une faune et d'une flore d'intérêts européens. Bien que dégradé par la pression humaine, il remplit également des fonctions essentielles de protection contre les risques naturels et offre une qualité paysagère intrinsèque, qui confère au site une richesse particulière.

Soucieux de mettre en œuvre **un projet collectif et partagé**, les acteurs du territoire s'impliquent dans une vision prospective pour cet espace. La charte de territoire « ConfluenceS Garonne-Ariège », basée sur l'idée fédératrice « d'une gestion multipartenariale pour le pôle ConfluenceS Garonne-Ariège » fixe le cadre des actions à venir. Conçue sur une démarche partenariale, chacun des acteurs a formulé sa vision à long terme des composantes économiques, sociales et environnementales, souhaitées pour ce secteur, puis, les stratégies à mettre en œuvre pour y parvenir ont été définies.

Des enjeux majeurs pour l'avenir du territoire ont donc été identifiés :

- Le patrimoine naturel et historique
- Les zones humides, grandes infrastructures naturelles
- La gestion locale et territoriale concertée
- Les activités économiques
- L'attractivité du site du fait de sa situation dans un espace périurbain
- Son paysage identitaire

La présente charte territoriale « ConfluenceS Garonne-Ariège » est un document de référence qui détermine la stratégie d'un territoire évolutif autant au niveau surface que partenariats d'acteurs, en tenant compte des enjeux identifiés, du diagnostic de territoire réalisé et des spécificités locales. L'association « ConfluenceS Garonne-Ariège », structure administrative regroupant, pour partie, les partenaires engagés pour la gestion globale et concertée de cet espace, s'est donnée pour but d'assurer la cohérence des actions entreprises sur le territoire et cela conformément à la présente charte.

Conscients de la valeur de cet espace naturel périurbain et de ses nombreuses fonctions, les acteurs publics et privés reconnaissent la nécessité de :

- AXE A** GERER, PROTEGER ET RESTAURER LES MILIEUX NATURELS
- AXE B** COOPERER POUR UNE GESTION COORDONNEE, CONCERTEE ET DURABLE DU TERRITOIRE
- AXE C** VALORISER DES ACTIVITES ECONOMIQUES RESPECTUEUSES DES MILIEUX
- AXE D** DEVELOPPER LA SENSIBILITE ET LA CITOYENNETE
- AXE E** RENFORCER L'IDENTITE DU TERRITOIRE

Les acteurs du territoire, par la signature le 4 juillet 2007, de la charte territoriale « ConfluenceS Garonne-Ariège », **s'engagent à promouvoir la préservation et la mise en valeur de cet espace naturel périurbain dans l'esprit du développement durable.**

AXE A

Gérer, protéger et restaurer les milieux naturels



© Nature Midi-Pyrénées

L'étonnante diversité et la qualité des espaces naturels, de la faune et de la flore sont une richesse importante de cette zone. Étroitement dépendante du lien existant entre le cours principal de la Garonne et de l'Ariège et les zones humides annexes, cette mosaïque de milieux naturels de transition joue un rôle fondamental pour la zone périurbaine de l'agglomération toulousaine dans la filtration et l'épuration des eaux, la lutte contre les phénomènes de crues ou encore la biodiversité locale.

A1 MAINTENIR ET RENFORCER LES TENDANCES REMARQUABLES DU SITE ET LA CONTINUITÉ BIOLOGIQUE DES MILIEUX

A11. Retrouver la fonction naturelle d'expansion des crues de ces milieux naturels et anciennes friches industrielles par des actions de restauration du système hydraulique (par exemple lutte contre les érosions, amélioration de la qualité de l'eau...).

A12. Mettre en œuvre une gestion patrimoniale et conservatoire par l'établissement de zonages et de gradients de conservation de la biodiversité.

A13. Restaurer et/ou maintenir la mosaïque d'habitats naturels et l'équilibre entre espaces ouverts et boisés :

- par la création de connexions écologiques (éléments de corridors biologiques),
- en mettant l'accent sur les habitats rares et les plus dégradés,
- en luttant contre les espèces invasives et exotiques susceptibles de provoquer des déséquilibres écologiques,
- en contrôlant l'embroussaillage...

A14. Améliorer la connaissance scientifique et naturaliste de ces milieux naturels et de la faune et élaborer des programmes de suivis écologique pour évaluer leur sensibilité vis à vis de la gestion entreprise.

A2 AFFIRMER LA VOCATION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPER LE CARACTÈRE « SAUVAGE » DES ESPACES « NATURELS »

A21. Mettre en place un zonage et un gradient entre les secteurs peu sensibles et aménagés, jusqu'à des milieux naturels protégés, non destinés à l'ouverture au public.

A22. Privilégier les projets d'aménagements et les activités qui respectent le caractère naturel des milieux et leur diversité.

A23. Lutter contre l'artificialisation du milieu.

A24. Diversifier les ambiances entre nature sauvage et aménagée.

A3 REHABILITER LES FRICHES INDUSTRIELLES

A31. Faire évoluer les paysages en respectant l'identité et les vocations de la plaine d'inondation.

A32. Intégrer au niveau paysager les nouveaux projets d'aménagement.

A33. Solliciter les compétences des professionnels en amont des décisions de réhabilitation.

AXE B

Coopérer pour une gestion coordonnée concertée et durable du territoire

À l'image des réflexions menées depuis 2001, basées sur une démarche partenariale et collective, les signataires de la charte s'engagent vers une gestion globale, équilibrée et à long terme de ce territoire dans un contexte d'harmonisation des politiques publiques locales et l'assurance d'une dynamique d'écoute active des partenaires concernés.



© Nature Midi-Pyrénées

B1 METTRE EN PLACE / PROPOSER DES DISPOSITIFS FAVORISANT LA MAITRISE DU TERRITOIRE

- B11.** Acquérir du foncier, maîtriser et/ou orienter l'usage par contractualisations ou conventions.
- B12.** Mettre en place une structure partenariale à laquelle sera confiée la gestion du territoire.
- B13.** Mettre en place des protocoles de suivi et d'évaluation de la charte selon les critères du développement durable.

B2 PROMOUVOIR LE TERRITOIRE CONFLUENCES PAR UNE COMMUNICATION FORTE ET DIVERSIFIÉE

- B21.** Elaborer et entretenir un socle commun de connaissances à propos du territoire ConfluenceS :
 - favoriser la valorisation et la mise à disposition des données relatives au territoire,
 - échanger, diffuser et relayer des compétences, des données, informations et projets... concernant le territoire au sein du réseau de partenaires concernés,
 - proposer, inciter à une plus grande reconnaissance du réseau hydrographique comme un élément de patrimoine du point de vue paysager, culturel, historique et écologique,
 - établir régulièrement un bilan des différentes actions engagées au titre de la présente charte.
- B22.** Favoriser la reconnaissance du territoire ConfluenceS de la part de l'extérieur :
 - promouvoir cet espace naturel périurbain à l'échelle de l'aire urbaine toulousaine, dans le cadre par exemple du SCOT, des procédures Natura 2000, ou encore des politiques sur les espaces naturels sensibles...
 - valoriser les échanges et retours d'expériences avec des réseaux existants, par exemple, le réseau Fédénatur, Fédération Européenne des Espaces Naturels et Ruraux Métropolitains et Périurbains qui se retrouve aujourd'hui dans toute l'Europe...
- B23.** Favoriser la reconnaissance locale du territoire ConfluenceS par une sensibilisation soutenue des structures gestionnaires et acteurs concernés :
 - regrouper le plus grand nombre de partenaires autour de projets fédérateurs de type Réserve Naturelle Régionale, opérations agri-environnementales collectives...
 - préconiser et/ou sensibiliser les collectivités locales au maintien de zonages NC, ND, « Espace Boisé Classé »... pour préserver le caractère naturel, paysager et agricole du territoire dans les documents d'urbanisme,
 - sensibiliser les propriétaires forestiers.

AXE C

Valoriser des activités économiques respectueuses des milieux



© Nature Midi-Pyrénées

C1 ENCOURAGER LA PRISE EN COMPTE DES VALEURS ENVIRONNEMENTALES DANS LES PRATIQUES AGRICOLES

- C11.** Adopter des pratiques agricoles compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Les mesures agri-environnementales apparaissent comme un complément utile aux différentes actions.
- C12.** Soutenir la diversification des produits agricoles de qualité.
- C13.** Faire connaître la multifonctionnalité de l'agriculture, et notamment les spécificités et atouts de l'agriculture périurbaine.

C2 MAINTENIR LA DIVERSIFICATION ET L'ÉQUILIBRE ENTRE LES DEUX GRANDES COMPOSANTES « NATURELLE » ET « AGRICOLE »

- C21.** Associer les agriculteurs à la politique de mise en valeur du patrimoine.
- C22.** Conserver, voire renforcer les bosquets, haies et alignements d'arbres qui ponctuent et animent la plaine agricole.
- C23.** Conserver et créer des chemins d'exploitation pour favoriser la desserte agricole. Leur tracé sera clairement déterminé tant dans leur fonction (usage privé ou public) que dans leur continuité, en respectant les caractéristiques initiales du terrain (les chemins de terre ou stabilisés seront préférés au revêtement goudronné).
- C24.** Créer des continuités visuelles entre les paysages agricoles et les espaces naturels ou bâtis.

C3 DIVERSIFIER ET PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS LOCALES.

- C31.** Soutenir et coordonner le développement de projets locaux, de loisirs, de découvertes, d'éducation à l'environnement (animations, visites guidées, fermes découvertes, manifestations festives et pédagogiques ...)

L'agriculture périurbaine demeure une composante importante et un acteur économique majeur du territoire malgré une extension urbaine rapide. Les partenaires engagés dans la démarche ConfluenceS Garonne-Ariège souhaitent assurer la pérennité de ces espaces et apporter leur soutien en faveur d'activités dynamiques, innovantes et viables, prenant en compte les enjeux environnementaux et les demandes sociales.

AXE D

Développer la sensibilité et la citoyenneté

Un retour durable des hommes vers les milieux humides doit tenir compte du nécessaire respect de l'équilibre des systèmes écologiques et s'affranchir des comportements souvent consuméristes vis à vis des espaces de naturels. C'est dans cet esprit que les signataires souhaitent répondre à la demande sociale en biens de nature. Ils s'engagent à guider les citoyens vers des activités pédagogiques et récréatives maîtrisées pour développer des comportements responsables et citoyens vis à vis des milieux naturels.



© Nature Midi-Pyrénées

D1 FAVORISER LA RENCONTRE ENTRE LE PUBLIC ET LA NATURE

- D11.** Créer une structure d'accueil ouverte au public et aux scolaires, par exemple « La maison des ConfluenceS Garonne-Ariège ».
- D12.** Favoriser le développement d'activités et/ou d'animations, socio-culturelles et sportives, associées à la nature à l'attention des visiteurs et usagers de l'espace.
- D13.** Mettre en place des supports d'information et des dispositifs de signalétique du type panneaux d'interprétation, de découverte des milieux naturels.
- D14.** Prévoir de conforter et de mettre en continuité les réseaux de chemins pour créer une boucle de découverte « ConfluenceS ».
- D14.** Mettre en valeur les points de vue et les panoramas qui permettent d'embrasser les paysages de ce territoire.

D2 MAITRISER LA FRÉQUENTATION ET CONTROLER L'ACCESSIBILITÉ

- D21.** Définir des lieux de parking et des aires d'interprétation en fonction des points d'accès aux chemins et des fréquentations existantes.
- D22.** Établir un zonage des secteurs accessibles au public et des zones de quiétude, pour la faune, la flore et les habitats, inaccessible sauf pour les propriétaires et les personnes autorisées.
- D23.** Étudier et faire un suivi de la fréquentation du site pour évaluer les incidences sur le territoire.
- D24.** Informer sur les règles d'usages en vigueur sur le site par une signalisation adéquate.
- D25.** La chasse et la pêche pourront s'y pratiquer selon les textes en vigueur



© Nature Mid-Pyrénées

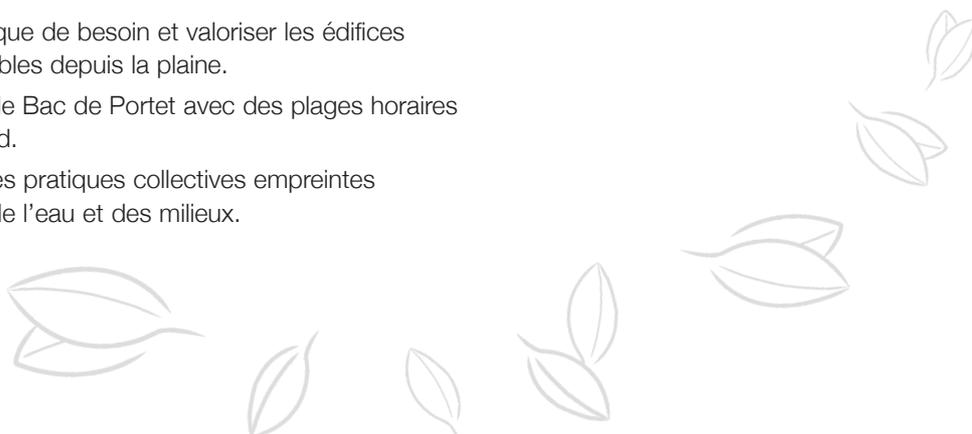
E1 AFFIRMER L'IDENTITÉ CONFLUENCES

- E11.** Mettre en évidence les multiples usages et fonctions naturelles, économiques et sociales du territoire ConfluencesS par une mise en œuvre des principes du développement durable.
- E12.** Conforter le réseau de « circulation douce » au plus proche de l'eau.
- E13.** Assurer une transition réussie entre les espaces bâtis, les territoires agricoles, les axes routiers et milieux naturels par l'implantation ou le renforcement d'éléments écologiques de liaisons (haies, bosquets, franges boisées...).
- E14.** Traiter les abords routiers, en ménageant des « fenêtres » sur la rivière et les milieux naturels, afin de les rendre plus accessibles aux passants et aux visiteurs.
- E15.** Intégrer les lignes électriques par le biais d'un traitement paysager des couloirs d'entretien.

Un partie importante de l'identité de ce territoire s'appui sur un patrimoine fluvial singulier marqué par la succession de nombreux usages et activités. Aujourd'hui, un des enjeux pour l'avenir vise à mettre en cohérence les projets d'aménagements, la gestion des milieux naturels, l'accueil du public ou bien les activités agricoles... dans une perspective de reconquête du fleuve et de redynamisation du territoire tenant compte de l'identité paysagère, culturelle et naturelle des zones humides de la confluence Garonne-Ariège.

E2 SOUTENIR ET ENCOURAGER LES EXPERIENCES LOCALES POUR DÉVELOPPER LA VOCATION PÉDAGOGIQUE ET LA DIMENSION HISTORIQUE ET CULTURELLE DU SITE

- E21.** Pérenniser, restaurer en tant que de besoin et valoriser les édifices singuliers et vernaculaires visibles depuis la plaine.
- E22.** Remettre en fonctionnement le Bac de Portet avec des plages horaires larges et pendant le week-end.
- E23.** Faire émerger un regard et des pratiques collectives empreintes d'un soucis de préservation de l'eau et des milieux.



CARTE DE VISITE Confluences



Région
Département
7 communes

**3 communautés
d'agglomération**

Situation

Midi-Pyrénées

Haute-Garonne

Clermont-Le-Fort, Goyrans, Pinsaguel, Lacroix-Falgarde,
Portet-sur-Garonne, Toulouse, Vieille-Toulouse.

Le Grand-Toulouse, le Muretain, le Sicoval

Sud de l'agglomération toulousaine, à la confluence des rivières Ariège et Garonne.

**Superficie
de la zone concernée**

800 ha

Historique

1918 : Extractions de sables et graviers par les pêcheurs de sables.

1932 : Premiers dragages flottants au point de confluence des cours d'eau.

1939 : Modification du cours de l'Ariège et déplacement du point de confluence de près d'un kilomètre en amont.

1948 : Début des prélèvements importants de granulats sur le secteur.

1950 : Dernières cultures agricoles sur les pentes de Clermont-Le-Fort.

1981 : Première mesure réglementaire de protection de la nature : arrêté préfectoral de protection de biotope sur Palayre (protection des oiseaux).

1983 : Création d'un parc urbain de la découverte de la nature sur la commune de Portet-sur-Garonne : le « Parc naturel du Confluent ».

1984 : Arrêt de l'activité d'extraction de granulats sur l'Ariège (dernier secteur prélevé).

1998 : Proposition du site au réseau Natura 2000.

1 Arrêté préfectoral de protection de biotope

2 Zone Naturelle d'Intérêt écologique, faunistique et floristique



© Nature Midi-Pyrénées

Garonne-Ariège

Mesures ou inventaires de protection

Zone Natura 2000, 2 APB, 3 ZNIEFF de type I et II, 1 ZICO, 2 sites classés, zone inondable de crue décennale, zone ND des POS/PLU.

Milieux naturels

Une partie importante du site est constituée de sédiments fluviaux déposés lors des divagations successives du fleuve et composée par la mosaïque des habitats naturels constitutifs des écosystèmes aquatiques (bras morts, forêts riveraines, prairies humides...).

Des activités et usages multiples

Des activités et usages multiples : se sont succédés sur cet espace et marquent le territoire dans ces paysages actuels. Espaces agricoles, friches industrielles se mêlent aux espaces recolonisés par la nature offrant des lieux d'accueil et de détente aux promeneurs, pêcheurs...

Comité de projet

Communes : Clermont-Le-Fort, Goyrans, Lacroix-Falgarde, Toulouse, Vieille-Toulouse. Les communes de Pinsaguel et Portet-sur-Garonne ont participé au comité de projet de 2001 à 2003.

Structures intercommunales : le Grand-Toulouse, le Sicoval.

Établissements publics : l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

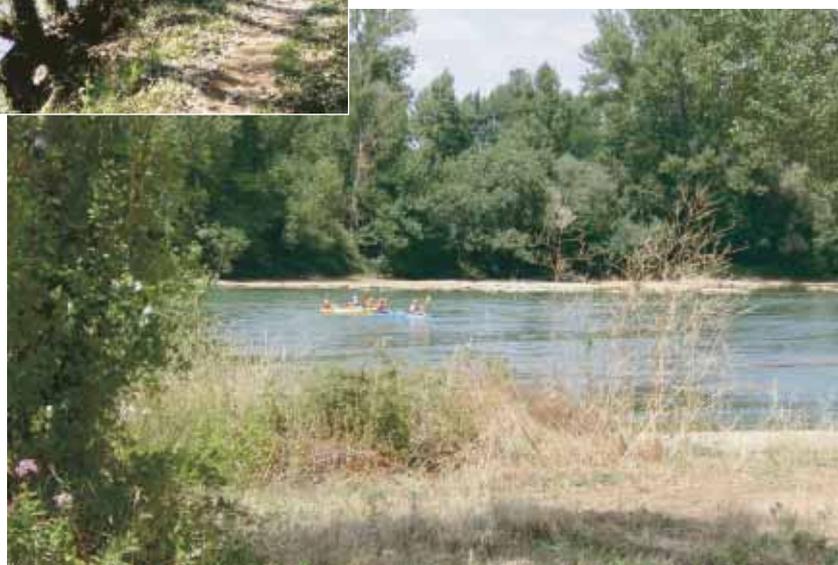
Collectivités territoriales : le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute-Garonne, le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne.

Services déconcentrés de l'Etat : la DIREN Midi-Pyrénées, la DDE de la Haute-Garonne, la D.D.A.F de la Haute-Garonne, la Mission Interministérielle de l'Eau.

Fédérations départementales de la Pêche et de la Chasse, Centre régionale de la propriété foncière.

Chambre consulaire : la Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne.

Organismes privés : Nature Midi-Pyrénées, l'Agence Régionale pour l'Environnement, la SAFER, les associations de randonnées (Caminarem), associations de canoë-kayak (Venerque Eaux Vives).



© Nature Midi-Pyrénées

ConfluenceS... de territoire, d'usages, de richesses et d'enjeux

Espace de nature privilégié à l'entrée de l'aire urbaine toulousaine, ConfluenceS Garonne-Ariège est un territoire où tous les habitats des milieux fluviaux sont représentés. Iles, îlots, anciens méandres devenus aujourd'hui bras morts, forêts alluviales, sont essentiellement constitués par les sédiments fluviaux déposés lors des divagations successives du fleuve. Emprunt d'une histoire forte, ces « ramiers » sont encore aujourd'hui marqués par les divers usages et activités qui se s'y sont succédés. Pour la plupart, ils ont été cultivés, exploités pour leurs graviers, les sols remaniés puis laissés à l'abandon avant d'être peu à peu recolonisés par une faune et une flore spécifique qui leur confère cette si grande richesse biologique.



© Nature Midi-Pyrénées

ConfluenceS géographiques et administratives ...

À moins de 10 km au sud du centre de Toulouse, cet espace périurbain couvre près de 800 ha répartis sur 3 cantons (Castanet, Portet-sur-Garonne, Toulouse), 7 communes (Clermont-Le-Fort, Goyrans, Pinsaguel, Lacroix-Falgarde, Portet-sur-Garonne, Toulouse, Vieille-Toulouse) regroupées au sein de 3 structures intercommunales (le Grand-Toulouse, le Muretain, le Sicoval). Sur une largeur moyenne de 700 mètres, il se situe entièrement en zone inondable. Il englobe les zones de crues saisonnières et fréquentes (5 à 15 ans) et couvre une petite partie de la zone de crues exceptionnelles.

Ce secteur du confluent est particulièrement intéressant car une mosaïque d'éléments structuraux du contexte géomorphologique régional sont présents sur un espace réduit. D'est en ouest se succèdent : la basse plaine alluviale, le système fluvial du confluent, les agglomérations urbaines, les coteaux et falaises.

... pour un territoire identifié et reconnu

Véritable « poumon vert » de l'agglomération toulousaine, cet axe est inscrit :

- dans **les orientations d'aménagements environnementales** du Schéma Directeur de l'Agglomération Urbaine (S.D.A.U.) comme territoire à protéger, à préserver et à valoriser,
- **en axe bleu - migrateurs prioritaires – et zone verte – milieux aquatiques remarquables** - dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Adour-Garonne (S.D.A.G.E.). Ce secteur répond également, grâce aux fonctions qu'il assume, à deux grands objectifs du S.D.A.G.E., que sont :
 - protéger les écosystèmes aquatiques et les zones humides (mesures A1 et A9)
 - restaurer les phénomènes de régulation naturels et la dynamique fluviale (mesures A10 et A18).
- **inscrit au réseau Natura 2000, en ZNIEFF, en ZICO et protégé par 2 arrêté préfectoraux de protection de biotope.**



© Nature Midi-Pyrénées

Un territoire empreint d'histoire

Composante essentielle de notre patrimoine naturel et culturel, voie de communication et axe de développement économique majeur, la Garonne a longtemps été au centre des préoccupations des habitants. Route fluviale depuis le VII^e siècle, elle est incontestablement un moteur de l'économie régionale au XVIII^e siècle. Nombreuses sont les activités humaines tributaires des cours d'eau. Pêcheurs de sables, rouliers et bateliers vivent grâce à la Garonne et l'Ariège et en supportent les caprices.

Toutefois, parallèlement au développement de l'industrialisation de l'extraction – les premiers dragages flottants ont lieu dès 1932 au point de confluence sur Portet – d'importants efforts sont fournis pour aménager et stabiliser les berges. En effet, il fallait en permanence lutter contre une Garonne et une Ariège très actives formant après chaque crue de nouvelles îles, déplaçant les berges et réduisant à néant les travaux de fixation du lit entrepris. L'instabilité de l'Ariège a notamment découragé la construction de ponts, si bien que de nombreux bacs, tous disparus aujourd'hui assurent alors les traversées d'une rive à l'autre.

Malgré tous les efforts fournis, le secteur reste particulièrement instable. En 1939 et 1940, deux crues importantes modifient le cours de l'Ariège et engendrent le dernier déplacement du point de confluence. Sous la pression des eaux, le talus alluvial séparant le dernier méandre ariégeois de la Garonne a cédé, permettant un accès direct de l'affluent dans la Garonne. Il en a résulté la séparation en deux d'un ensemble riverain jusque-là homogène et le déplacement de la confluence de près d'un kilomètre en aval.

ConfluenceS d'usages et d'activités dans l'espace et dans le temps

Au cours des cinquante dernières années, les usages et activités humaines se sont succédées, expliquant pour partie les caractéristiques actuelles du site.

L'agriculture, installée dans le lit majeur du fleuve est l'activité économique dominante de la plaine après la seconde guerre mondiale. L'essentiel des terres est cultivé, seules les zones riveraines, au point de confluence et dans les méandres, peu fertiles en raison du passage des crues déposant d'importantes quantités de graves, étaient laissées en pâtures. Aujourd'hui, ces zones de pâturages ont totalement disparu, même si le pacage des vaches s'est tout de même poursuivi jusqu'en 1970 sur Clermont-Le-Fort. Les grandes zones de cultures se situent essentiellement en rive gauche de la Garonne au lieu-dit « La Rivière » et en rive droite de l'Ariège entre Clermont-Le-Fort et Goyrans au lieu-dit « Les Fraysses ».

Dès 1966, les plans d'eau et les gravières se multiplient tandis que les espaces agricoles régressent souvent au profit de l'urbanisation.

Les terrains vacants de bords des eaux sont alors affectés à des industries intéressées par la ressource en eau et en matériaux que représente la rivière. **L'extraction industrielle de granulats** est l'activité économique ayant eu l'impact le plus fort sur ce territoire durant les 40 dernières années. Depuis les ramiers de Clermont-Le-Fort jusqu'à l'amont immédiat des anciens terrains de la Grande-Paroisse, la Garonne, l'Ariège et leurs abords ont été totalement bouleversés, exception faite au lieu-dit « La Rivière », à Portet-sur-Garonne, en raison de l'existence de galeries d'approvisionnement en eau potable pour Toulouse.

Les méthodes artisanales des « pêcheurs de sable » laissent la place aux dragues à larges godets, les prélèvements se multiplient pour faire face à la demande urbaine croissante et à l'évolution des infrastructures routières pour se terminer sur Clermont-Le-Fort en 1987. Les conséquences de ces extractions, à présent bien identifiées, portent notamment sur l'abaissement de la ligne d'eau et de la nappe d'accompagnement. Cela entraîne notamment, une déconnexion des zones humides et la régression des habitats annexes mais aussi sont préjudiciables pour les ouvrages de pompages d'eau potable. Ainsi, la prise d'eau de la station de Clairfont construite en 1976 a dû être modifiée à deux reprises entre 1977 et 1986, la station se trouvant progressivement mise hors d'eau en raison des extractions entreprises 800 mètres en aval.



Lutter contre les caprices du fleuve...

Depuis des décennies, les hommes ont tenté de résister au fleuve en érodant les îlots, en construisant des protections de pieux colmatés par des végétaux et ont contribué de manière directe à la chenalisation de la Garonne. Déconnectée peu à peu de sa plaine alluviale, elle a vu ses zones humides régresser, ses bras morts et ses boisements riverains s'assécher. Cette vue aérienne témoigne de ces travaux de fixation des berges. Il s'agit d'un enrochement en épis en rive gauche au lieu-dit « Ramier de Palayre ». Les enrochements constituent une menace pour l'espace de liberté de la Garonne qui ne peut plus éroder ces berges pour se recharger en sédiments et creuse donc son lit.

Maintenir les activités agricoles...

Le tissu urbain des communes du territoire s'est considérablement étendue et les citoyens qui se retrouvent parfois proches des exploitations agricoles supportent mal les nuisances générées. Cette marginalisation des terres cultivées dans les périphéries d'agglomérations engendre des conflits d'usages.

Par ailleurs, en zone inondable, les terres agricoles et les cultures maraîchères constituent une véritable caractéristique paysagère et assurent bien souvent avec les boisements riverains la seule ceinture « verte » entre la rivière et les zones urbaines.

Les relations qui s'inscrivent entre l'agriculture et la ville dépassent largement des considérations purement économiques et constituent un véritable enjeu de développement durable. Il s'agit d'assurer, la qualité de la ressource en eau potable, la diversité des paysages, la valorisation des productions existantes, et plus largement le cadre de vie et le maintien de l'agriculture.

Le bon fonctionnement écologique de cette zone humide joue un rôle fondamental dans le maintien de la qualité de l'eau pour la **ressource en eau potable** de l'agglomération toulousaine. Près de 80% de l'eau consommée est prélevée dans la Garonne à l'amont immédiat de Toulouse (Clairfont), 2 stations d'alerte de détection de pollution sont installées sur l'Ariège à Lacroix-Falgarde et sur la Garonne à Portet, et plus récemment deux nouvelles prises d'eau de secours situées en amont de la confluence ont été réalisées, l'une sur l'Ariège et l'autre sur la Garonne.

Situé en zone périurbaine de l'agglomération de Toulouse, ce territoire offre un lieu d'accueil et de détente de pleine nature. **Espace privilégié pour la promenade et la découverte de la nature** notamment grâce à l'existence d'un réseau des chemins de randonnée et la présence de milieux naturels « sauvages » tels que le Parc du Confluent, les méandres de Lacroix-Falgarde ou encore celui de Goyrans.

L'absence de digues, le paysage naturel des berges et l'accès facilité au bord de l'eau permet ici un rapport privilégié avec la Garonne et l'Ariège.

ConfluenceS de richesses biologiques, écologiques et fonctionnelles au service de la collectivité

La diversité des habitats naturels liée au caractère humide du secteur, le carrefour d'influences climatiques de la région toulousaine, ainsi que l'apport des deux cours d'eau et de leur bassin versant, contribuent à largement à la richesse biologique spécifique et remarquable de ces sites riverains de la Garonne et de l'Ariège.

Ce territoire est reconnu d'intérêt européen. Grâce à la présence d'habitats variés tels que les roselières à phragmites, habitat relique de Midi-Pyrénées, les pelouses sèches sur les hauts de Goyrans et Clermont-Le-Fort, les mares et étangs d'eau stagnants, les berges vaseuses, les boisements naturels alluviaux de peupliers, saules et les forêts de chênes, frênes ou ormes, ainsi qu'une fréquentation humaine relative, cet espace abrite une faune et une flore d'une richesse tout aussi avérée.

Ainsi, la tranquillité des falaises de Goyrans et Clermont-Le-Fort convient parfaitement au Grand Duc d'Europe, espèce protégée par l'Europe et classée rare dans le Livre rouge des oiseaux menacés et à surveiller de France, de même que les plans d'eau anciens, peu profonds et non empoisonnés de Goyrans et du Parc du Confluent sont des îlots de biodiversité pour les amphibiens largement présents ici, dans ce contexte de plaine cultivée et urbanisée. *Triton marbré* et *Pélodyte ponctué*, particulièrement sensibles et figurant comme vulnérables sur la liste rouge nationale, y sont présents parmi de nombreuses autres espèces telles que *le Lézard vert*, *la Couleuvre verte et jaune*, *la Couleuvre à collier*, *la Couleuvre vipérine*, *le Triton palmé*, *la Grenouille agile* ou encore *la Rainette méridionale*. Près de 28 espèces de libellules sur les 61 espèces régionales, sont présentes sur ce corridor. L'alternance d'habitats d'eau courants et stagnants est particulièrement favorable aux petites demoiselles et autres *Anax imperator* ou Aeshnes plus imposantes.



© Nature Midi-Pyrénées



Les boisements alluviaux de Portet-sur-Garonne, du méandre de Lacroix-Falgarde ou encore de Goyrans constituent une halte appréciée par les oiseaux sur le long parcours de la migration : hérons pourprés, bihoreaux, milans noirs... D'autres s'y sont installés comme cette colonie composée d'une quinzaine de couples de hérons cendrés installée au parc du confluent.

La présence d'espèces plus communes, comme *la Huppe fasciée*, en régression au niveau national, ou *la Tourterelle des bois* en déclin en Europe, renforce le caractère patrimonial local. Des populations de poissons migrateurs aux noms prestigieux, *Saumon atlantique*, *Grande alose* ou *Lamproie marine* en voie de disparition au début des années 1980 transitent à nouveau sur ces deux cours d'eau grâce aux programmes de restauration des migrateurs en milieux aquatiques, engagés en Midi-Pyrénées et Aquitaine. Ils empruntent les cours de la Garonne et de l'Ariège et bénéficiant évidemment de toute amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

En effet, la présence de zones humides fonctionnelles dans la plaine alluviale constitue un gage de maintien, de la biodiversité ainsi que de **la qualité et de la quantité de la ressource en eau**. Cette mosaïque d'habitats naturels riches et diversifiés, joue un rôle majeur dans la rétention des crues et contribue à la protection de l'agglomération située à l'aval.

ConfluenceS d'enjeux ...

L'évolution naturelle et prévisible du site, caractérisée par l'atterrissement progressif des bras morts, l'assèchement du milieu et la diminution de l'inondabilité conjuguée à la pression urbaine exercée sur les espaces agricoles, la demande sociale en bien de nature fait prendre conscience de l'importance d'une gestion équilibrée de toutes ces composantes.

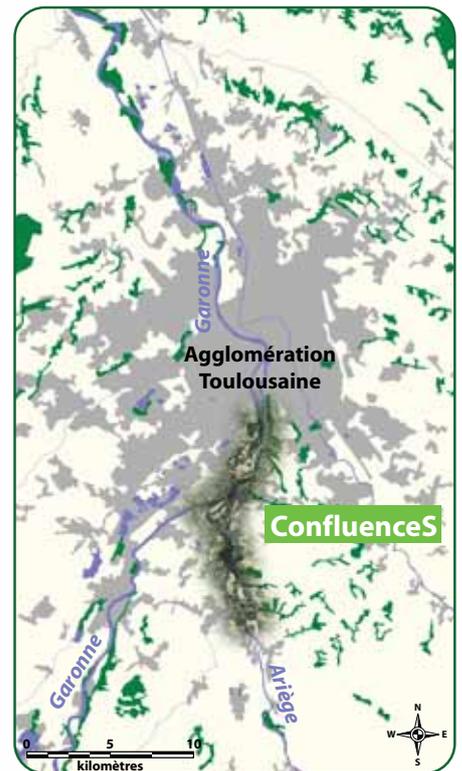
Des enjeux majeurs pour l'avenir de ce territoire ConfluenceS Garonne-Ariège ont donc été identifiés :

- Le patrimoine naturel et historique
- Les zones humides, grandes infrastructures naturelles
- La gestion locale et territoriale concertée
- Les activités économiques
- L'attractivité récréative du site en zone périurbaine
- Son paysage identitaire



CARTE DE LOCALISATION DU TERRITOIRE

Une carte de localisation du territoire dans le contexte de l'aire urbaine toulousaine. Les corridors écologiques de l'Ariège et de la Garonne sur fond orthophoto apparaîtront en couleur le reste étant « grisé ».



Réalisation cartographique :
Nature Midi-Pyrénées, 2007

Sources : Corine Land Cover 2000,
IGN-BDortho® 2002 extrait de BDT SICOVAL

Fait en 11 exemplaires originaux, signés le 4 juillet 2007 à Lacroix-Falgarde

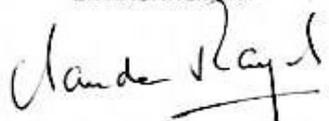
Pour LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

Hélène Boretou



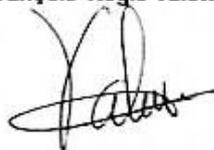
Pour LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMÉRATION DU GRAND-TOULOUSE

Claude Raynal
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
ENVIRONNEMENT



LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMÉRATION DU SICOVAL

François-Régis Valette



LE PRÉSIDENT
DE NATURE MIDI-PYRÉNÉES

Jérôme Calas



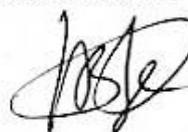
LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE

Jean-Marie Glasse



LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS

Henri Bonnafé-Clausse



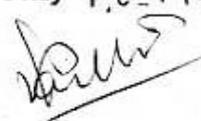
LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE DES PÊCHEURS

André Portes



LE PRÉSIDENT
DE CAMINAREM

André Roy P.O. PHARMETTE



LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE
DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE

Yvon Parayre



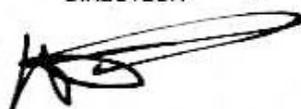
Pour LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ
D'AMÉNAGEMENT FONCIER
ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL

Laurent Forest
PRÉSIDENT DU COMITÉ TECHNIQUE
DE LA SAFER HAUTE-GARONNE



Pour LA PRÉSIDENTE DE L'AGENCE
RÉGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT
EN TANT QUE PARTENAIRE ASSOCIÉ

Didier Houi
DIRECTEUR





© Nature Midi-Pyrénées

